

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG)

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2016

COURRIER ARRIVÉ LE:

12 JUIN 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L.22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	6
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	6
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	7
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016.....	7
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Imports d'eaux traitées.....	8
1.6.4.	Volumes comptabilisés au cours de l'exercice.....	9
1.6.5.	Autres volumes.....	9
1.6.6.	Volume consommé autorisé	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	13
2.3.	Recettes	14
3.	Indicateurs de performance	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	18
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	19
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	19
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	21
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	21
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	21
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	22
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	23
4.	Financement des investissements	24
4.1.	Montants financiers.....	24
4.2.	État de la dette du service	24
4.3.	Amortissements	24
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	25
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	25
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	26
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	26
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	26
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	27

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau et d'Assainissement de la Guadeloupe (SIAEAG)
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : GOYAVE, LA DESIRADE, LE GOSIER, PETIT-BOURG, SAINT-FRANCOIS, SAINTE-ANNE
- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **91 332** habitants au 31/12/2016 (91 614 au 31/12/2015).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **45 050** abonnés au 31/12/2016 (44 686 au 31/12/2015).

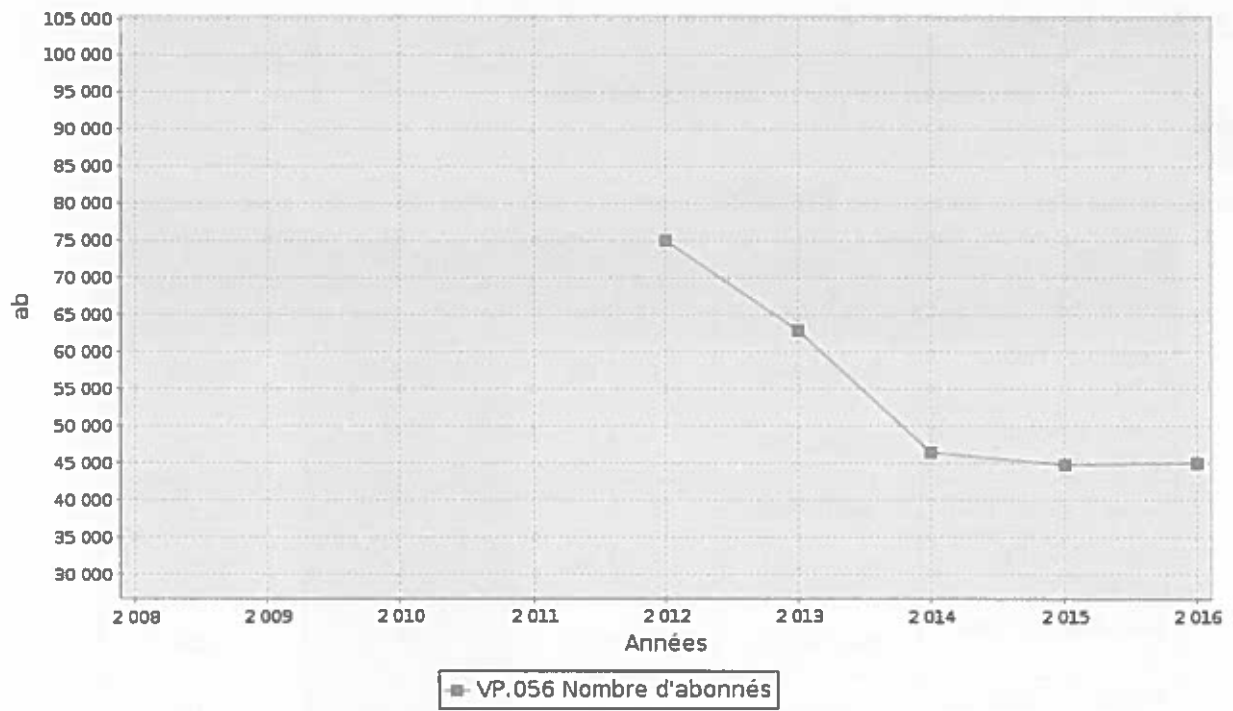
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en %
GOYAVE	3 536	3 487	-1,4%
LA DESIRADE	957	973	1,7%
LE GOSIER	9 214	9 222	0,1%
PETIT BOURG	11 024	11 168	1,3%
SAINT-FRANCOIS	9 339	9 438	1,1%
SAINTE-ANNE	10 616	10 762	1,4%
Total	44 686	45 050	0,8%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 59,23 abonnés/km au 31/12/2016 (58,77 abonnés/km au 31/12/2015).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,03 habitants/abonné au 31/12/2016 (2,05 habitants/abonné au 31/12/2015).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 149,22 m³/abonné au 31/12/2016. (134,32 m³/abonné au 31/12/2015).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

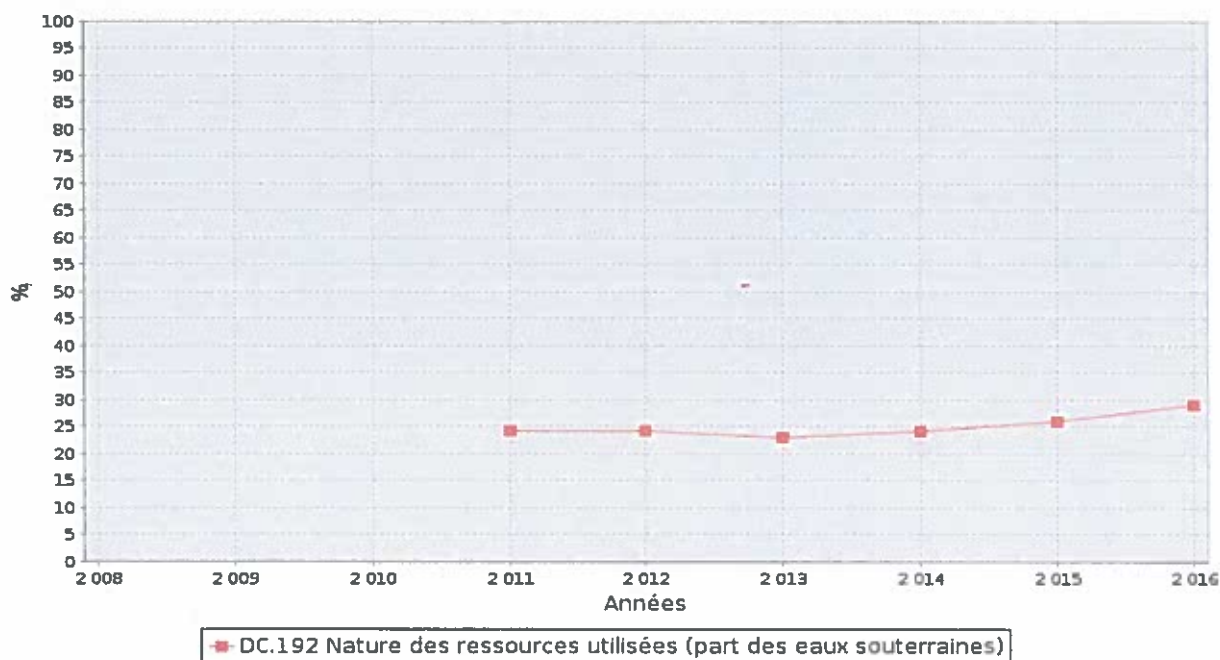


Le service public d'eau potable prélève **30 320 087 m³** pour l'exercice 2016 (30 435 017 pour l'exercice 2015).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Prise d'eau Vernou PLVT	Superficielle	4 723 107	4 059 557	-14,1%
Source Routhiers PLVT	Superficielle	0	0	___%
Forage Celcourt PLVT	Superficielle	0	0	___%
Source Belle Eau Cadeau PLVT	Souterraine	8 036 299	8 731 779	8,7%
Prise d'eau La Digue PLVT	Superficielle	11 108 583	10 972 889	-1,2%
Prise d'eau Moustique PLVT	Superficielle	6 567 028	6 555 862	-0,2%
Forage Duchassaing PLVT	Superficielle	0	0	___%
Sources Tabaco PLVT	Superficielle	0	0	___%
Boisvin	Superficielle	0	0	___%
Forage Blanchard PLVT	Superficielle	0	0	___%
Total		30 435 017	30 320 087	-0,4%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : **29%**.



1.5.2. Achats d'eaux brutes

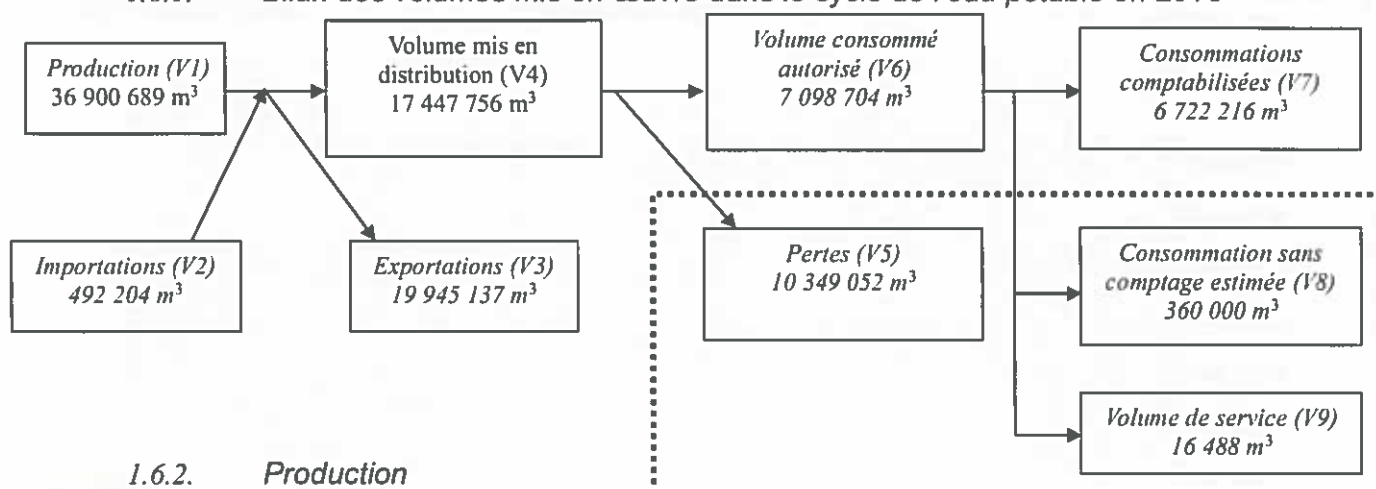


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Observations
Conseil Départemental / Nantaise des Eaux Services	8 942 826	8 194 101	Convention signée le 16/06/2011
Total	8 942 826	8 194 101	-8,4 %

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2016



1.6.2. Production



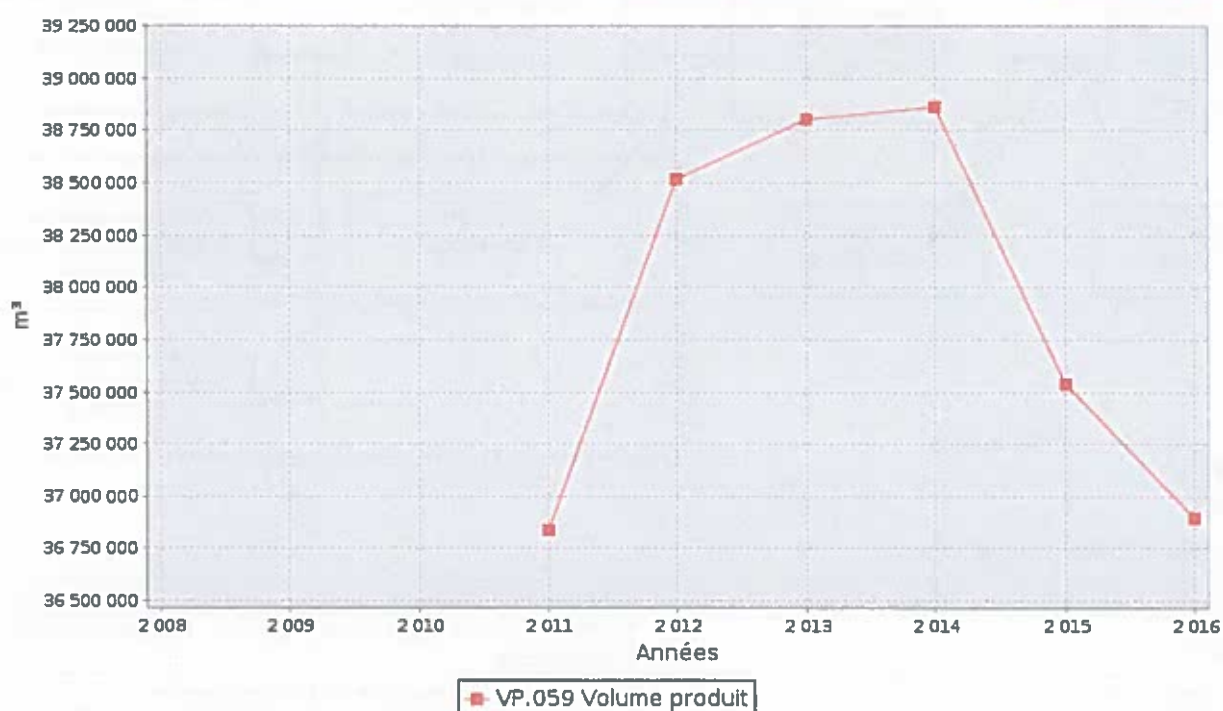
Le service a 5 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
La Digue	Pré-traitement / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection
Belle Eau Cadeau	Dessablage / Filtration sur CAG / Désinfection
Deshauteurs	Dessablage / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection
Vernou	Pré-traitement / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection
Moustique	Pré-traitement / Dessablage / Coagulation-Floculation / Filtration sur sable / Désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2015 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
Prise d'eau Vernou PLVT	4 633 840	3 978 398	-14,1%	60
Source Routhiers PLVT	0	0	___%	20
Forage Celcourt PLVT	0	0	___%	60
Source Belle Eau Cadeau PLVT	7 884 413	8 557 212	8,5%	60

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2015 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
Prise d'eau La Digue PLVT	10 895 108	10 753 431	-1,3%	60
Prise d'eau Moustique PLVT	6 442 911	6 424 796	-0,3%	60
Forage Duchassaing PLVT	0	0	___%	40
Sources Tabaco PLVT	0	0	___%	60
Boisvin	0	0	___%	50
Forage Blanchard PLVT	0	0	___%	40
Usine Deshauteurs	7 680 587	7 186 852	-6,4%	
Total du volume produit (V1)	37 536 859	36 900 689	-1,7%	60



1.6.3. Imports d'eaux traitées



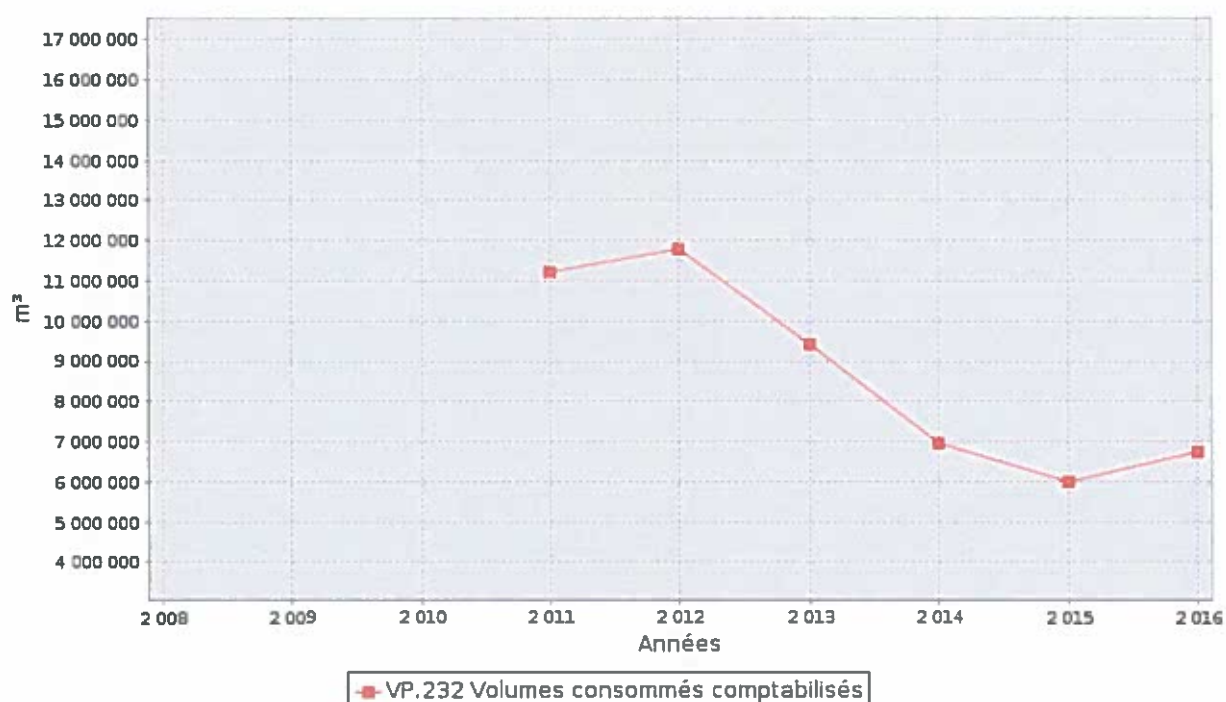
Fournisseur	Volume importé durant l'exercice 2015 en m ³	Volume importé durant l'exercice 2016 en m ³	Variation des volumes importés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2016
SIGF	59 792	69 746	16,6%	-
CAP EXCELLENCE	666 363	492 204	-26,1%	-
Total d'eaux traitées achetées (V2)	726 155	561 950	-22,6%	50

1.6.4. Volumes comptabilisés au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes comptabilisés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes comptabilisés durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	6 002 360	6 722 216	12%
Abonnés non domestiques	0	0	—%
Total vendu aux abonnés (V7)	6 002 360	6 722 216	12%
Total vendu à d'autres services (V3)	20 644 046	18 900 995	-8,4%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2015 en m ³ /an	Exercice 2016 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	320 000	360 000	12,5%
Volume de service (V9)	16 488	16 488	0%

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2015 en m ³ /an	Exercice 2016 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	6 338 848	7 098 704	12%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 760,58 kilomètres au 31/12/2016 (760,4 au 31/12/2015).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	30 € au 01/01/2016
	30 € au 01/01/2017

Tarifs		Année 2015 Au 01/01/2016	Année 2016 Au 01/01/2017
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15 à 40 mm y compris location du compteur	44 €	44 €
	Abonnement DN 50 mm	240 €	240 €
	Abonnement DN 60 mm	398 €	398 €
	Abonnement DN 80 mm	716 €	716 €
	Abonnement DN 100 mm	1 112 €	1 112 €
	Abonnement DN 150 mm	2 384 €	2 384 €
	Abonnement DN 200 mm	3 972 €	3 972 €
	Abonnement DN 250 mm	6 352 €	6 352 €
	Abonnement DN 300 mm	9 528 €	6 352 €
	Abonnement DN 400 mm	15 880 €	15 880 €
	Abonnement DN 500 mm	23 820 €	23 820 €
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
	Prix au m ³ - 0 à 40 m ³	1,15 €/m ³	1,15 €/m ³
	Prix au m ³ - 41 à 100 m ³	2,02 €/m ³	2,02 €/m ³
	Prix au m ³ - 101 à 5 000 m ³	2,14 €/m ³	2,14 €/m ³
	Prix au m ³ - 5 001 à 15 000 m ³	2,22 €/m ³	2,22 €/m ³
	Prix au m ³ - Au-delà de 15 001 m ³	2,27 €/m ³	2,27 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	2,1 %	2,1 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Office de l'Eau)	0,106 €/m ³	0,1181 €/m ³
	Pollution domestique (Office de l'Eau)	0,35 €/m ³	0,425 €/m ³
	Autre : Octroi de Mer Régional (1%)	0,0197 €/m ³	0,0206 €/m ³

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

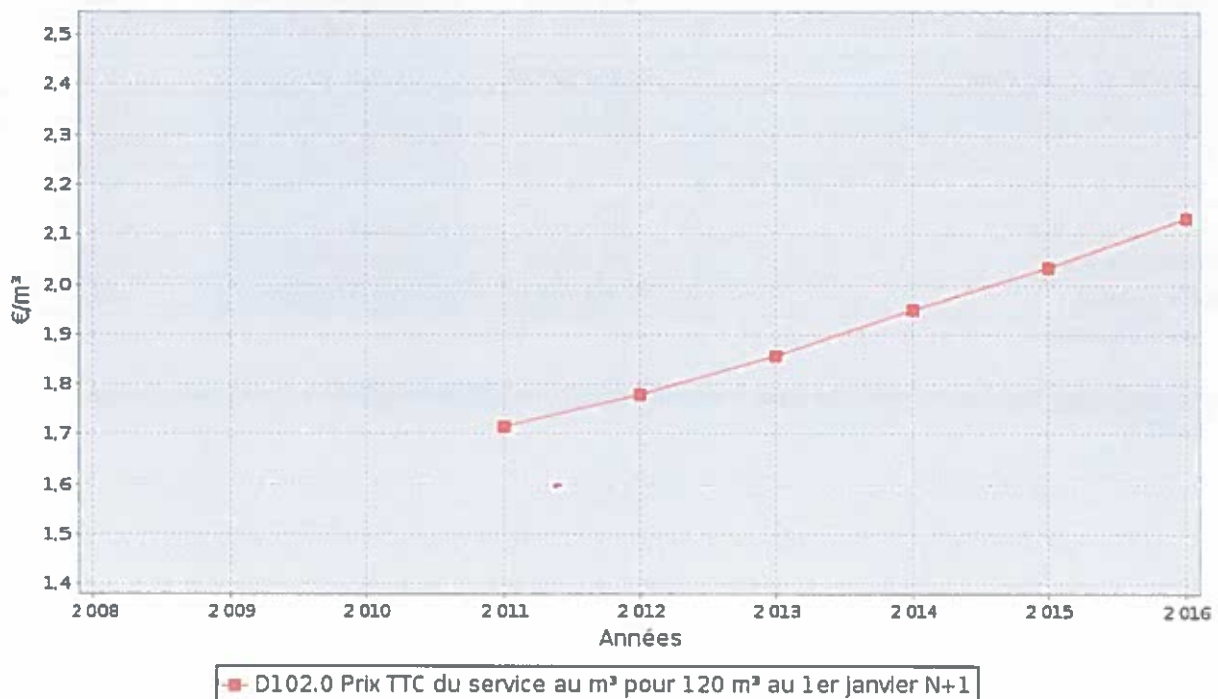
- > Délibération du 27/06/2009 effective à compter du 01/07/2009 fixant les tarifs du service d'eau potable
- > Délibération du 27/06/2009 effective à compter du 01/07/2009 fixant les frais d'accès au service

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	44,00	44,00	0%
Part proportionnelle	138,00	138,00	0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	182,00	182,00	0%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Office de l'Eau)	12,72	14,17	11,4%
Redevance de pollution domestique (Office de l'Eau)	42,00	51,00	21,4%
Autre : Octroi de Mer Régional	2,36	2,47	4,6%
TVA	5,02	5,24	4,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	62,10	73,80	18,8%
Total	244,10	255,80	4,8%
Prix TTC au m³	2,03	2,13	4,9%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants : variations des taux de redevance de l'Office de l'Eau appliqués.

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	9 710 166,22	7 297 879,03	-25%
Recette de vente d'eau en gros	11 164 726,93	11 214 478,10	+0,4%
Redevance pour prélèvements sur la ressource en eau	1 020 377,72	1 300 584,10	+27%
Recette de pollution domestique	982 891,79	1 411 863,79	+44%
TVA Eau	463 746,58	436 247,23	-6%
Octroi de Mer Régional	-	178 329,97	NC
Total recettes de vente d'eau	23 341 909,24	21 839 381,52	-6%
Recettes liées aux travaux	334 516,29	556 371,09	+66%
Frais	-	-	NC
Avance	-	-	NC
TVA Travaux Eau	28 336,72	45 546,85	+61%
Total autres recettes	362 853,01	601 917,94	+66%
Total des recettes	23 704 762,25	22 441 299,46	-5%

NC : Non calculable

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2016 : 22 001 122,77 € (23 532 844,57 € au 31/12/2015).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016
Microbiologie	203	2	201	4
Paramètres physico-chimiques	203	1	201	5

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2015	Taux de conformité exercice 2016
Microbiologie (P101.1)	99%	98%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	99,5%	97,5%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	50%	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	10

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

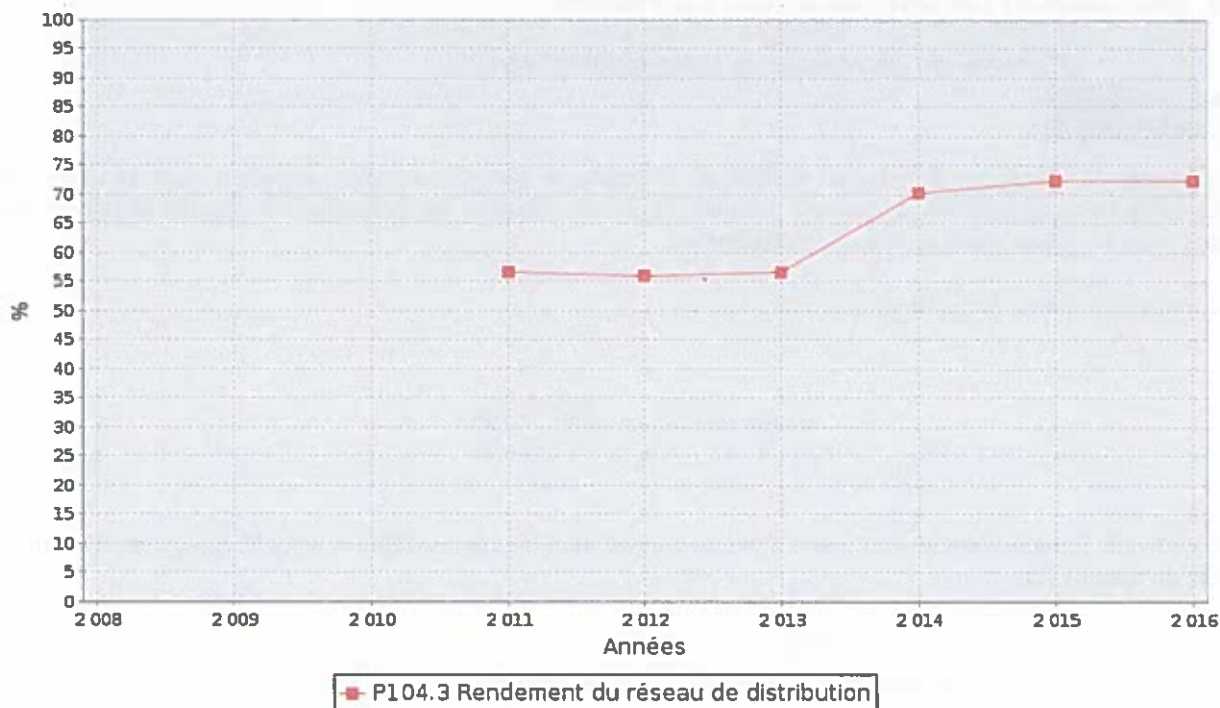
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Rendement du réseau	72,4 %	72,3 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	99,83	97,42
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	35,5 %	38,5 %



3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **38,6** m³/j/km (39,2 en 2015).

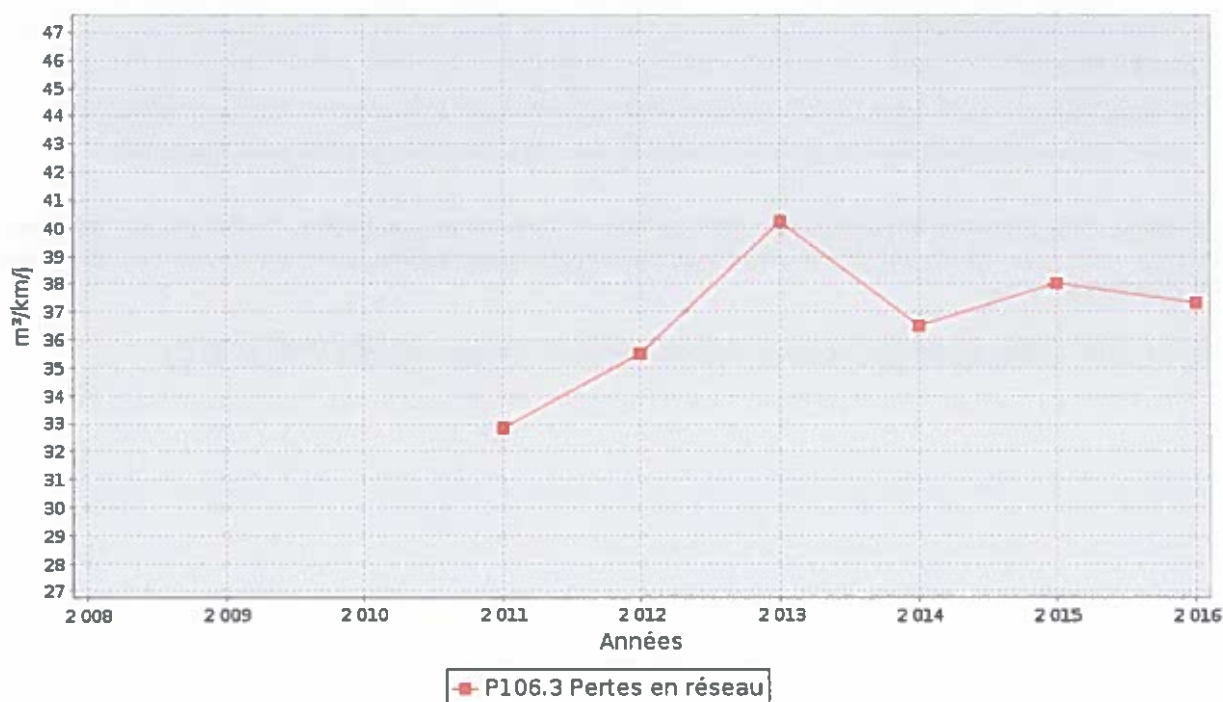
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2016, l'indice linéaire des pertes est de **37,3** m³/j/km (38 en 2015).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire renouvelé en km	1,5	0	0	8,766	13,02

Au cours des 5 dernières années, 23,29 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2016, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,61% (0,48 en 2015).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2016, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60% (60% en 2015).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2016, le nombre d'interruption(s) de service non programmées n'a pas pu être mesuré (107 en 2015). Le taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée n'a pu par conséquent être calculé (2,39 pour 1 000 abonnés en 2015).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2016, le taux de respect de ce délai n'a pu être calculé.

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

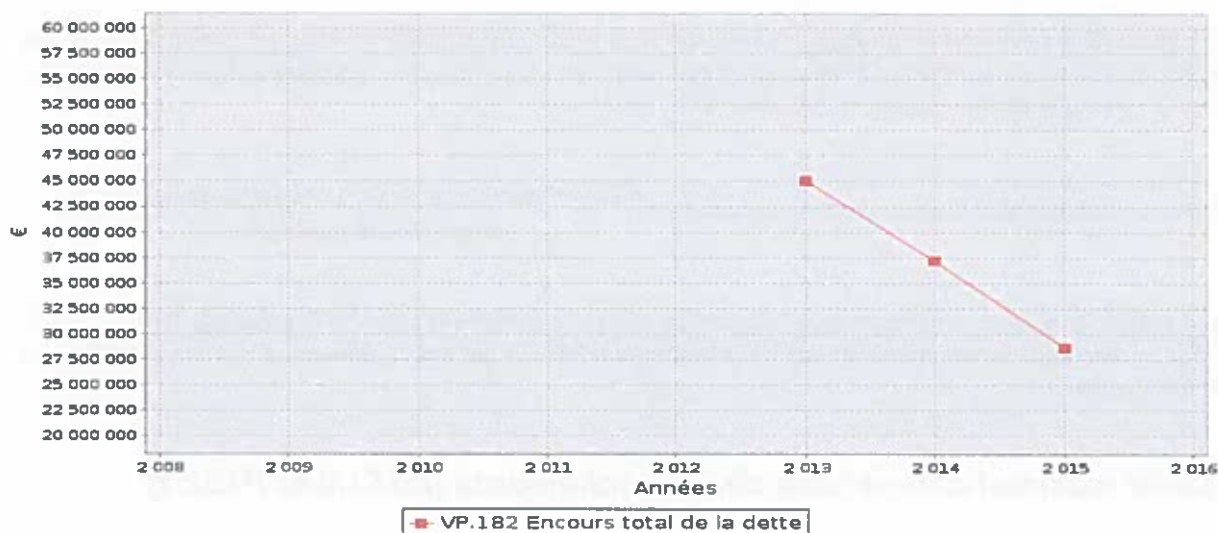


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette en €	28 602 518	25 906 637,33
Epargne brute annuelle en €	- 37 551 602,55	- 3 854 304,06
Durée d'extinction de la dette en années	Non significatif (Epargne brute annuelle négative)	Non significatif (Epargne brute annuelle négative)

Pour l'année 2016, comme pour l'année 2015, l'épargne brute annuelle étant négative, le calcul théorique de la durée d'extinction de la dette conduit à un résultat non pertinent.



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2016 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

Facturation	Indicateur	Exercice 2016
Générale des Eaux Guadeloupe	Montant d'impayés en € au titre du premier semestre 2015 tel que connu au 30/06/2015	8 221 719,40*
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre du premier semestre 2015	11 686 357,19*
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau du premier semestre 2015 au 30/06/2015	70%
Régie SIAEAG	Montant d'impayés en € au titre du second semestre 2015 tel que connu au 31/12/2016	3 621 627,48*
	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre du deuxième second 2015	9 621 457,30*
	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau du second semestre 2015 au 31/12/2016	38%

*Données incluant le service public de l'assainissement collectif.

Pour l'année 2016, compte tenu du retour à une exploitation en régie directe, le taux d'impayés en % n'est pas calculable pour l'ensemble des factures d'eau de l'année 2015. Il est égal à 70% au 30/06/15 pour les factures du

premier semestre 2015 émises par Générale des Eaux Guadeloupe et égal à 38% au 31/12/2016 pour les factures du second semestre 2015 émises directement par la Régie du SIAEAG. Le taux d'impayés intermédiaire pour la première facturation de la Régie au troisième trimestre 2015 est de 33% (29% au 30/06/2015 pour les factures de l'année 2014).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 769

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2016, le taux de réclamations est de 17,45 pour 1000 abonnés.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 336 571	1 559 253,76
Montants des subventions en €	0,00	0,00
Montants des contributions du budget général en €	0,00	0,00

4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	28 602 518	25 906 637,33
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 639 760,33
	en intérêts	1 332 886,91

4.3. Amortissements



Pour l'année 2016, la dotation aux amortissements a été de 3 162 061,11 € (821 233,00 € en 2015).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en € (HT)	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Optimisation du fonctionnement des réseaux d'eau potable	1 525 000	Sans Objet

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Travaux de renforcement (renouvellement) de réseaux sur la commune de Sainte-Anne – Maîtrise d'ouvrage Conseil Départemental	2017	5 906 820
Travaux de renforcement et de reconfiguration de l'alimentation en eau potable de la zone des Grands-Fonds – Maîtrise d'ouvrage Commune du Gosier	2016	-
Travaux de réalisation d'une unité de surpression pour l'alimentation en eau potable du secteur de Douville à Goyave – Maîtrise d'ouvrage CANBT	2016	-
Travaux sur réseaux d'eau potable des communes de Gosier et de Sainte-Anne, secteurs Douville, Bois Jolan et Faraux - Maîtrise d'ouvrage Conseil Départemental	2016	-
Réalisation de réseaux d'eau potable sur la commune de Petit Bourg, secteurs Bergette, Garrère et Viard – Maîtrise d'ouvrage Conseil Départemental	2016	-
Travaux de renouvellement de réseaux de distribution d'eau potable sur les communes de Gosier et de Ste Anne, secteurs Mare Gaillard, Gendarmerie Sainte Anne - Maîtrise d'ouvrage Conseil Départemental	2016	-
Travaux de renouvellement de la conduite dite de Belle-Eau-Gadeau entre Sainte Anne et Saint-François - Maîtrise d'ouvrage Conseil Départemental	2016	-

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

29 516,21 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0044 €/m³ pour l'année 2016 (6,6621 €/m³ en 2015).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Aucune opération de coopération décentralisée n'a été mise en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, au cours de l'année 2016.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2015	Exercice 2016
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	91 614	91 332
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,03	2,13
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99%	98%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,5%	97,5%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	10	10
P104.3	Rendement du réseau de distribution	72,4%	72,3%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	39,2	38,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	38	37,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,48%	0,61%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60,0%	60,0%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	6,6621	0,0044
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	2,39	Non calculé
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Non calculé	Non calculé
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	Non significatif	Non significatif
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	29%	Cf. point 3.8
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	Donnée non fournie	17,45

COURRIER ARRIVÉ LE:
12 JUIN 2017
 S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

